

**Syndicat Intercommunal du Camping
DONVILLE-GRANVILLE**

97 Route de Coutances
50350 DONVILLE LES BAINS
Tél. : 02.33.91.26.86 (Mairie) – 02.33.50.09.01 (Camping)



COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à douze heures, les membres du comité syndical, se sont réunis en mairie sous la présidence de Madame Gaëlle FAGNEN, Présidente.

Titulaires présents | Madame Gaëlle FAGNEN, Monsieur Gilles MENARD, Madame Nathalie SAJAN, Madame Christine PHILIPPEAU

Suppléants présents | Monsieur Denis BERTIN remplace Monsieur Yannick POT, Monsieur Philippe LE ROUX remplace Madame Fany GARCION, Madame Delphine DESMARS remplace Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO

Titulaires absents excusés | Monsieur Yannick POT, Monsieur Emmanuel GIRARD, Madame Fany GARCION, Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO

Secrétaire de séance | Monsieur Denis BERTIN

Date de convocation | 20 novembre 2024

EN EXERCICE TITULAIRES | 10

VOTE | 7

PRESENTS | 4 Titulaires
2 suppléants Granville
1 suppléant Donville

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR |

FINANCES :

2024 11 01 : Décision modificative N°2 : mouvement de crédits chapitres 11-12-68

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à élire le secrétaire de séance de cette réunion, conformément à l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Denis BERTIN

APPROBATION PROCES VERBAL

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 25 septembre 2024.

VOTE :

Pour | 6 abstention | 1

2024 11 01 : Décision modificative N°2 : mouvement de crédits Chapitres 11 -12 - 68

Exposé :

Afin de procéder à des régularisations, il est proposé au comité syndical la décision modificative suivante qui reprend :

- L'abondement du chapitre 11 :
 - Article 6352 taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables à hauteur de 10 000 ;
 - Article 61523 entretien et réparations réseaux à hauteur de 2 000€
 - Article 61521 entretien et réparations bâtiments publics à hauteur de 1 700€

Soit un montant total de 13 700€ afin de procéder à :

- La régularisation chapitre 12 - article 6411 - salaires, appointements, commissions de base pour un montant de 12 000€
- La régularisation chapitre 68 - article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation pour un montant de 1 700€.

Délibération :

Le comité syndical accepte :

- La décision modificative suivante, relative au mouvement de crédits budgétaire :

SECTION FONCTIONNEMENT / DEPENSES		Diminution de crédits	Augmentation de crédit
CHAPITRES	ARTICLES BUDGETAIRES		
Chapitre 11 – Charges à caractère général	<i>6352 taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables</i>	10 000 €	
	<i>61523 entretien et réparations réseaux</i>	2 000 €	
	<i>61521 entretien et réparations bâtiments publics</i>	1 700 €	
Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés	6411 salaires, appointements, commissions de base		12 000 €
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		1 700 €
	TOTAL	13 700 €	13 700€

Le budget en fonctionnement et en investissement reste identique au budget prévisionnel voté le 10 avril 2024 soit :

- En section d'exploitation dépenses : 689 101,18 €
- En section d'exploitation recettes : 689 101,18 €
- En section investissement dépenses et recettes : 86 347,16 €

VOTE

Pour | unanimité

N'ayant plus de questions la séance est levée à 12h10

DONVILLE LES BAINS, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Denis BERTIN



La présidente
Gaëlle FAGNEN



